LETTRE D'ENTENTE

entre

L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
ci-après appelée « l'Université »

et

L'ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (APAPUS)
UNITÉ «A»
ci-après appelée « le Syndicat »

OBJET : modification article 10-4.09

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties.

CONSIDÉRANT la volonté de l'Université d'uniformiser le traitement des rendez-vous médicaux.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le premier paragraphe de l'article 10-4.09 se lit dorénavant comme suit :

> Lorsqu'il s'absente aux fins de rendez-vous auprès d'un médecin ou d'un dentiste ainsi que pour tout acte payable par la Régie de l'assurance maladie du Québec, la professionnelle ou le professionnel ne subit aucune perte de traitement.
>
> *La reste de l'article demeure inchangé.*

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé ce 17 jour du mois de Sept. 2018.

Pour l'Université	**Pour le Syndicat**
Personne représentante dûment autorisée	Personne représentante dûment autorisée
Témoin	Témoin